



## Séance du conseil d'administration du CGDIS du 22 avril 2021

La séance du conseil d'administration du CGDIS s'est tenue en date du 22 avril 2021 au sein de l'Hôtel de Ville de Luxembourg en respect des mesures de distanciation physique.

Les **affaires du personnel** ont été évacuées avec notamment 7 nouveaux engagements, 1 changement de statut, 2 changements d'affectation, 1 annulation de demande de retraite, 1 résiliation de stage, 1 nomination définitive, 2 promotions dans un nouveau grade, 6 demandes de réduction de la période d'initiation, 2 demandes pour congé sans traitement, 1 demande de réduction du temps de travail à 80%, 3 attributions de la prime informatique ainsi que la nomination de 4 commissions d'examen, d'observateurs et de la commission permanente pour les examens de la carrière ouverte.

En outre, le CGDIS s'est vu autoriser de payer des heures supplémentaires au personnel professionnel engagé dans les centres de vaccination dans le cadre de l'effort national contre la CoVid.

Le tableau des **emplois managériaux** a été approuvé reprenant la démission des chefs CIS de Dippach, Colmar-Berg, Schieren, Alebësch et Esch-sur-Sûre ainsi que la démission de deux chefs de CIS adjoints du CIS de Troisvierges et des chefs de CIS adjoints des CIS de Dippach, Schieren, Alebësch et Esch-sur-Sûre. D'autre part les nominations des chefs de CIS de Dippach, Colmar-Schieren, Alebësch-Eschsauer et des chef CIS adjoints des CIS de Troisvierges, Bertrange-Strassen, Dippach, Colmar-Schieren et Alebësch-Eschsauer ont été approuvées. Il est à noter que certaines de ces démissions et nominations proviennent du fait des fusions des CIS de Alebësch et Esch-sur-Sûre et des CIS de Colmar-Berg et Schieren. Il a été procédé à la nomination d'un chef du département de la formation du public et VAE auprès de l'INFS.

Le directeur administratif et financier a présenté les comptes annuels du CGDIS, arrêtés au 31.12.2020 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise et le rapport de gestion.

Suite à une demande **d'accès aux cursus de formation** pour tous les pompiers, parvenue au conseil d'administration, le directeur de l'INFS a exposé les mesures de publication des documents de formation en place et les visions futures à réaliser. Le tout sans perdre de vue que certaines dispositions légales, telles que les droits d'auteur, inhibent une publication simple sur un site Internet.

Par la suite le directeur général a informé le conseil d'administration que la construction du nouveau CIS à Remich pourrait prendre un retard vu une pollution du terrain.

Le directeur des moyens logistique a exposé le projet de loi transposant une directive européenne de 2018 et étant en relation avec le code des communications électroniques européen. Ce texte donne un nouveau cadre à l'emplacement des micro-antennes et des démarches administratives y liées.

Pour clôturer la réunion, un échange sur la procédure de concertation du PNOS a eu lieu.

La séance a été suivie de l'**assermentation** d'un pompier professionnel du cadre de base.